

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

N°CT2023.2/029

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Virginie DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Bruno CARON, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA, Madame Mathilde WIELGOCKI.

Secrétaire de séance : Madame Patrice DEPRez .

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/029
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143511-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/029
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143511-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023

N°CT2023.2/029

OBJET : **Déplacements** - Plan vélo de Grand Paris Sud Est Avenir - Approbation du programme triennal des aménagements cyclables sur les voiries territoriales de GPSEA.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil régional d'Île-de-France n°CR2017-077 du 5 mai 2017 approuvant le plan vélo régional ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée relative à l'examen des compétences liées à l'aménagement de l'espace public ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.6/108 du 22 novembre 2017 portant examen de la compétence « Transports et déplacements » de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.5/100-2 du 15 décembre 2021 adoptant le plan vélo de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2022.4/067 du 12 octobre 2022 approuvant le plan local de mobilité de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que le plan vélo, dont la procédure d'élaboration a été directement intégrée à la réalisation du plan local de mobilité (PLM), est construit en deux parties :

- L'élaboration d'un diagnostic de la pratique cyclable sur le Territoire ;
- La formalisation d'un plan de onze actions pour favoriser l'utilisation du vélo à Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) ;

CONSIDERANT que la première action du plan vélo est de mettre en œuvre le schéma directeur cyclable de GPSEA ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/029
Identifiant télérmission	094-200058006-20230412-lmc143511-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

CONSIDERANT que le maillage cyclable proposé dans le plan vélo s'appuie sur les aménagements déjà réalisés pour constituer un réseau cyclable complet et sans discontinuités pour des déplacements quotidiens entre les communes et vers les principales centralités ;

CONSIDERANT que l'objectif du plan vélo de GPSEA est de déterminer un réseau structurant de 242,2 kilomètres à horizon 10 ans ;

CONSIDERANT que sur les 242 kilomètres proposés dans le plan vélo, 58 kilomètres sont déjà réalisés avec des aménagements de bonne qualité, 77 kilomètres sont à reprendre car ils ont été identifiés comme de qualité moyenne ou mauvaise dans le diagnostic, et 108 kilomètres sont à créer ;

CONSIDERANT que le réseau cyclable du plan vélo a été ventilé selon les maîtres d'ouvrage des voiries qui réaliseront les aménagements cyclables :

- Les voiries communales représentent 44% du linéaire ;
- Les voiries départementales représentent 27% du linéaire ;
- Les voiries territoriales représentent 19% du linéaire ;
- La Tégéval, désormais dénommée « Végétale », représente 5% du linéaire ;
- Les voiries de l'Office National des Forêts représentent 3% du linéaire ;
- Les voiries nationales représentent 2% du linéaire ;

CONSIDERANT qu'il convient désormais de prioriser les aménagements prévus sur les voiries déclarées d'intérêt territorial ; qu'il est rappelé que le maillage cyclable du plan vélo a été construit à un horizon de 10 ans, en conséquence de quoi la définition du programme triennal constitue une première étape de mise en œuvre que complètera et prolongera un nouveau programme dans trois ans ;

CONSIDERANT que l'élaboration du programme triennal des aménagements cyclables de GPSEA s'appuie sur deux principes : d'une part, le respect des critères fixés par le dispositif de soutien régional aux projets cyclables qui conditionne la perception des subventions ; d'autre part, la prise en compte des enjeux locaux définis par les villes dans le cadre de la construction de la programmation pluriannuelle d'investissement sur les voiries territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre du règlement d'intervention du plan vélo régional approuvé en 2017, la Région a fixé trois critères pour répondre aux priorités régionales suivantes :

- Développer les itinéraires d'accès cyclable aux réseaux d'armature de transports publics ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/029
Identifiant télérmission	094-200058006-20230412-lmc143511-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

- Améliorer l'accès par les circulations douces aux équipements régionaux, et notamment les lycées, centres de formation des apprentis et îles de loisirs ;
- Développer l'accès aux pôles d'emploi et d'éducation ;

CONSIDERANT que les itinéraires prévus par GPSEA dans le cadre du plan vélo se sont ainsi attachés à répondre à ces enjeux régionaux ;

CONSIDERANT en outre, que la priorisation proposée par GPSEA dans le cadre de ce premier programme triennal s'articule avec les orientations données par les communes dans le cadre des programmations de travaux de voiries au titre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) ; qu'ainsi, la réunion annuelle tenue le 16 février 2023 a présenté, pour chaque commune, une proposition de priorisation en phase avec le calendrier prévisionnel de la prochaine PPI, dont les études démarrent cette année, en tenant également compte des travaux encore en cours en 2023 au titre de la première programmation pluriannuelle ;

CONSIDERANT que plusieurs séquences ont par ailleurs permis de préparer cette rencontre ; qu'ainsi, à l'été 2022, l'ensemble des communes ont transmis leurs souhaits d'interventions au titre de la deuxième PPI ; que s'en sont suivies des rencontres bilatérales avec chacune d'entre elles à l'automne 2022, puis le conseil des maires du 15 novembre dernier qui a permis de définir le périmètre et contours d'application de cette nouvelle PPI, permettant la réalisation d'opérations de voirie et de circulations douces ;

CONSIDERANT que c'est sur la base de ces échanges et de ces propositions qu'est construit le premier programme triennal du plan vélo, distinguant les priorités n°1, 2 et 3, correspondant aux calendriers envisagés pour la requalification de voiries territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de préciser que ce programme triennal pourra être amendé en fonction des orientations prises chaque année en matière de travaux de voiries et réseaux divers ;

CONSIDERANT que la liste des voiries territoriales concernées par la programmation triennale, ainsi que l'échéancier, sont synthétisés dans un tableau ci-annexé ;

CONSIDERANT qu'en outre, la programmation triennale intègre également la réalisation de comptages vélos, pour lesquels les équipements sont éligibles à des financements régionaux, à savoir :

- L'installation de 20 compteurs permanents sur le Territoire pour quantifier l'évolution du trafic cycliste au cours de la journée et des saisons, et ainsi permettre une meilleure connaissance des pratiques ;
- L'installation de 5 baromètres cyclables pour offrir l'information en temps réel du

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/029
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143511-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

nombre de cyclistes observés à la journée et à l'année ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 06 AVRIL 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE APPROUVE le programme triennal, ci-annexé, des aménagements
UNIQUE : cyclables sur les voiries territoriales de Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	17/04/23
Accusé réception le	17/04/23
Numéro de l'acte	CT2023.2/029
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230412-lmc143511-DE-1-1

Programme triennal du Plan Vélo de GPSEA – Voiries Territoriales

Commune	VOIE	LONGUEUR	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
ALFORTVILLE	rue Victor Hugo	347,4	Etudes	Etudes	Travaux
ALFORTVILLE	Rue Etienne Dolet	1703,8		Etudes	Travaux
ALFORTVILLE	Rue de Seine	503,1		Etudes	Travaux
ALFORTVILLE	Passerelle Alfortville-Charenton	82	Etudes		
BOISSY-SAINT-LEGER	Boulevard Léon Revillon	308,8	Travaux	Travaux	
BOISSY-SAINT-LEGER	Boulevard de la Gare	429,6			Travaux
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Avenue des Rêts	948,9		Etudes	Travaux
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Rue Casenave - Rue du Général de Gaulle	295		Etudes	Etudes
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Rue des Bordes	910		Etudes	Etudes
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	Rue du Général de Gaulle	429,7		Etudes	Etudes
ORMESSON-SUR-MARNE	Avenue du Moulin à Vent	518,9		Etudes	Etudes
ORMESSON-SUR-MARNE	Rue d'Amboile	606,2		Etudes	Etudes
ORMESSON-SUR-MARNE	Rue des Bordes	467,1		Etudes	Etudes
ORMESSON-SUR-MARNE	Rue des Cantoux	264		Etudes	Etudes
CRETEIL	Rue Saint Simon			Etudes/travaux	Travaux
CRETEIL	Passerelle de la pie		Travaux		
CRETEIL	Avenue de Gaulle			Etudes/travaux	Travaux
LA QUEUE EN BRIE	Rue du 8 Mai 1945	362,5		Etudes	Travaux
LE PLESSIS TREVISE	Avenue de la Maréchale	832,2	Travaux	Travaux	
LIMEIL-BREVANNES	Rue Paul Valéry et Albert Garry	890	Etudes	Travaux	
MANDRES-LES-ROSES	Rue de la Croix Rouge	146,9	Travaux	Travaux	
MANDRES-LES-ROSES	Rue Henriette Fougasse	258,8	Travaux	Travaux	
MAROLLES-EN-BRIE	Passerelle du parc urbain	36	Etudes/ travaux	Travaux	
NOISEAU	Rue Pierre Brossolette	365,2			Travaux
PERIGNY-SUR-YERRES	Rue de la Champagne	394	Travaux	Travaux	
SANTENY	Rue de la Fontaine	165	Travaux		
SUCY-EN-BRIE	Rue du Faisan Doré	285,1		Etudes	Travaux
SUCY-EN-BRIE	Avenue Charles de Gaulle	924	Travaux		
SUCY-EN-BRIE	Avenue du Fort	1019,9		Etudes	

AMENAGEMENT ENVISAGE	LONGUEUR COUT PREVISIONNEL		Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Installation de 20 compteurs permanents	Non concerné	90 000,00 €	Etudes	Travaux	
Installation de 5 totems	Non concerné	75 000,00 €	Etudes	Travaux	